

# COÛTS DE LA PRODUCTION

## ◆ ASSAINISSEMENTS :

▪ **Organisme prestataire :**  
**ONAS**, Office National d'Assainissement :

▪ **Redevances d'assainissement par trimestre :**

Tarifs Exonération de TVA Usage industriel				Usage touristique
	Caractéristiques des rejets	Raccordé au réseau public	Non raccordé au réseau public	
Cas général		7,880 TND +0,692TND/m3		7,880 TND + 0,979 TND/m3 d'eau consommé
Industries avec installation de prétraitement ou autres moyens d'épuration	absence de substances toxiques DBO après 5 jours < à 25 mg/litre MES < à 30 mg/litre	7,880 TND +0,692TND/m4	-	
Industries avec effluent très polluant	MES > à 400 mg par litre DCO > à 1000 mg par litre DBO après 5 jours > à 400 mg/litre	7,880 TND +0,692TND/m5	7,880 TND + 0,521 TND/m3	

**DCO** : demande chimique en oxygène.

**DBO** : demande biologique en oxygène.

**MES** : matière solide en suspension

▪ **Mesures d'incitation en matière d'assainissement :**

- Réduction de 50% de la taxe d'assainissement au profit des entreprises de textile dotées de station de prétraitement des eaux usées et répondant aux normes de raccordement au réseau d'assainissement
- Possibilité offerte aux entreprises industrielles et touristiques de s'acquitter en plusieurs tranches des redevances dues au raccordement. A la faveur de cette mesure, ces entreprises pourront payer la redevance dans une période de 8 ans au lieu d'un paiement comptant en une seule fois.